Vous avoir un éclairage, vous pouvez

Rencontrer pour dialoguer :

- Un prêtre de votre paroisse
- Des personnes du Service Diocésain de Pastorale familiale :
  Tél. 03.44.40.16.82

Participer

- à des week-ends avec d'autres personnes dans votre situation **:**
  Tél. 03.44.40.16.82

Vous pouvez rejoindre :

- Une équipe composée de couples divorcés et réengagés dans une nouvelle union.
  Tél. 03 44 40 16 82 pour recevoir de plus amples renseignements.

L'Eglise reconnaît la non-validité de certains mariages. Il peut être utile de rencontrer un prêtre ou l'officialité du diocèse (service concerné par ces questions) pour voir si c'est possible.
Tél. 03 20 74 28 91

MAJ Déc. 2008 - tract bleu

" Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et celui qui vient à moi, je ne le rejetterai pas "
(Jean 6,37)

PASTORALE FAMILIALE

A vous chrétiens

divorcé(e) et réengagé(e) dans une nouvelle union

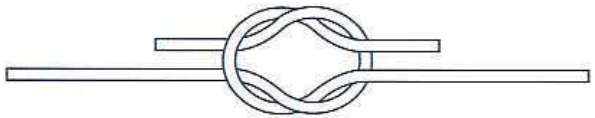

PASTORALE FAMILIALE DU DIOCESE DE BEAUVAIS
101 rue de la Madeleine - BP 20636 - 60026 Beauvais Cedex
Tél. 03 44 40 16 82 - Mail : dechambon@free.fr
Mail Service : pastfamilles@catho60.cef.fr - Site : catho60.cef.fr

Dieu vous aime,
ayez confiance !

Vos enfants seront
enfants de Dieu
pleinement.

C'est par vous
que Dieu donne vie
et transmet la foi,
il vous associe à son oeuvre.

« Certains parmi nous ne peuvent pas ou ne peuvent pas encore Le recevoir dans le Sacrement, mais ils peuvent Le contempler avec foi et amour, et exprimer le désir de pouvoir s'unir à Lui. C'est un désir qui a une grande valeur aux yeux de Dieu. Ceux-ci attendent son retour avec plus d'ardeur ; ils attendent Jésus-Christ à venir. »

Benoît XVI le 15/09/2008 à Lourdes

Baptisés, l'Eglise est votre famille :
L'Eglise vous accueille.

Vous souhaitez que cette nouvelle union soit stable et résiste à l'épreuve du temps.

Le choix que vous avez fait ne vous place pas en marge de l'Eglise dont vous restez les membres, vous et vos enfants.

L' Eglise vous accueille : écoute, conseil, soutien, baptême d'un enfant…

Elle vous fait confiance pour la catéchèse de vos enfants, pour participer aux mouvements familiaux, d'action catholique, aux services d'Église et pour l'aide aux plus pauvres.

L'Eglise ne peut bénir un second mariage. En effet, le sacrement du mariage, comme le sacrement de l'Eucharistie (la messe) reste avant tout le signe et le don de l'Amour fidèle de Dieu pour nous.

Certains désirent pouvoir prier dans le cas où ils font le choix d'un autre mariage civil. Cela a lieu alors dans des conditions bien délimitées, toujours à réfléchir avec un ministre de l'Eglise, prêtre ou diacre.

(On ne peut pas faire comme si le sacrement du mariage était à nouveau célébré).

Pour participer à la vie qui l'habite, l'Eglise propose différents modes.

L'Eglise vous invite :

- à vivre la fidélité et le don de votre vie dans votre situation actuelle,
- à vivre vos responsabilités à l'égard de votre premier conjoint et de vos enfants, sur un chemin de justice et de pardon,
- à prier et participer à l'assemblée dominicale;
- à participer à des pèlerinages,
- à servir les pauvres et y trouver la vraie joie.

Bien sûr, tout cela peut faire naître des questions :

- Quelle est la signification de ce nouveau lien ?
- Comment Dieu y est-il présent ?
- Quelle est notre place dans l'Église ?
- Qu'en est-il de l'accès aux sacrements ?
- Quelle est notre relation à l'ex-conjoint, aux différentes familles, aux enfants, aux beaux enfants … ?

Sur toutes ces questions,
nous sommes invités à réfléchir en Église
sous le regard de Dieu,
dans un climat de confiance, d'écoute
et de respect .

Par des rencontres individuelles
ou avec d'autres chrétiens
dans la même situation,
vous pourrez :

- réfléchir à votre union,
- réfléchir à votre vie de foi,
- prier,
- envisager l'avenir et celui de vos enfants, dans l'espérance.

"Dieu nous ouvre des chemins dans l'impossible,
si nous cherchons avec lui la vérité de l'amour."